

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Emile NOVERRAZ

Lettre annuelle aux congréganistes absents  
- Comité de la Congrégation pour 1922-23  
- Comité de 1921-22 - Extrait des Statuts

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1922, tome 21, p. 145-150

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

## LETTRE ANNUELLE AUX CONGRÉGANISTES ABSENTS

Il est une chose que je voudrais ne voir, ni dans l'âme, ni dans le cœur, ni dans l'esprit d'aucun de nos congréganistes : c'est cette plaie si laide de l'*individualisme*.

Bien assez d'autres sans vous, mes chers amis, disent à toutes choses qui les concernent en ne regardant qu'eux-mêmes et leur satisfaction: «C'est mon affaire!»

Rien n'est notre affaire ! Pas même nous, ne sommes la nôtre. Nous sommes de Dieu, et devons retourner à Dieu. Toutes choses qui nous regardent sont à Lui, et puis elles sont au prochain ; et jusqu'aux plus intimes de celles, pense-t-on, qui n'auront de conséquences que pour nous.

Nous avons été créés et mis au monde pour connaître Dieu, L'aimer, Le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle. C'est la loi ; c'est l'ordre.

Mais nous sommes libres ?

Oui, sans doute, et c'est une des beautés de l'homme que la liberté ; mais n'oubliez point que sa faculté se limite à choisir de vivre en obéissant ou de mourir en se révoltant ; la vie d'éternité ou la mort de l'enfer. Que nous disions en haussant les épaules : « les affaires de ma vie sont miennes » ; il n'en reste pas moins vrai, que toutes doivent converger au but pourquoi nous avons l'âme et le corps, la louange de Dieu et notre marche vers les gloires du ciel.

Voilà !

Vous êtes libres de choisir. Choisissez. Mais n'oubliez point que tout se marque au grand livre ; rien n'est indifférent, rien n'est secret à Dieu. N'oubliez point que le glas sonne sur toute vie, et que l'âme s'en va à son juge. Aux demandes du Maître répondra-t-elle ? :

« Ça me regarde ! »

Et le Maître lui dira : « Toutes choses dans chaque vie ont devant moi leur écho, et je les récompense ou les punis divinement, et ma manière à moi, c'est l'éternité. Rien n'est votre affaire, puisque vous êtes faits pour moi et pour le prochain. Je vous l'ai dit en Palestine : « Je vous donne un commandement qui est le plus grand de tous : *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toutes tes forces* ; et je vous en donne un second qui est semblable au premier : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même* ».

Dieu et le prochain.

Jésus les unit et vous les séparez. Dieu, passe encore ! On lui reconnaît un mot à dire, une appréciation, un jugement à porter sur nos actes, puisque c'est Lui qui nous donne la vie et nous la garde, et qu'à Lui retournent

toutes choses ; mais les hommes, ceux qui sont comme nous, peut-être moins parfaits que nous, de ces gens qui n'auront jamais un mot de nous, et que l'on ignore ?

Les autres hommes ? mais nous les laissons en toute paix, sans nous inquiéter de ce qu'ils font, ni de ce qu'ils disent. Qu'ils agissent de même à notre égard.

Et c'est là, cette plaie que je vous ai dite au début de ma lettre — l'individualisme —.

« Que je fasse bien, que je fasse mal, ça me regarde, moi seul » ; et pourtant, mes chers amis, vous n'êtes pas des isolés. Les hommes sont solidaires, il y a de l'un à l'autre une dépendance, parce qu'ils font tous partie d'un même corps, la Société. Dieu l'a voulu ainsi et comme appui à sa volonté, Il a donné ce second précepte de l'amour du prochain, semblable au premier qui est l'amour de Dieu.

Et chose fort contraire à cette proclamation d'indépendance mutuelle qui ruine tant de jeunes, il y a cette affirmation encore : que toutes vos actions bonnes ou mauvaises ont une répercussion sur la société entière, et qu'elle a le droit de vous en demander compte à chacun, au plus obscur, aussi, et surtout à ceux qui ont une action sur d'autres, par leur rang, leur fortune, leur intelligence.

Faire mal, dans la solitude, dans la nuit d'une chambre, est chose inconnue, et qui n'aura par conséquent d'influence sur personne. Erreur encore. Cet acte isolé, ignoré de tous, s'il n'est pas un scandale, est pour son auteur une diminution physique peut-être, une diminution morale sûrement, et partant, elle amoindrit la coopération qu'il est tenu d'apporter au bien général.

Vous le voyez, si les actions cachées, elles-mêmes, favorisent ou entravent le bien général, à plus forte raison, celles qui se font au vu de chacun, qui se disent ou s'écrivent au su de tous.

La pensée est une grande chose. Elle mène le monde.

Jetez une pensée ; comme la graine dans le sillon, elle germe et se multiplie, elle va, elle vole, frappant à d'autres intelligences, à d'autres cœurs, à d'autres âmes, y éveillant d'autres pensées, d'autres désirs ; pensées, désirs de générosité, de travail, de pureté, si elle-même est pure et généreuse ; pensées, désirs de honte, de boue, de fange, de doute, de désespoir, de mort éternelle, si elle est une de ces pensées honteuses ou déséquilibrées.

A tous instants donc l'on ressent l'influence d'autrui sur notre vie, à tous instants aussi notre vie dans ses dires, dans ses écrits ou dans ses actes, influence celle du prochain.

Nous ne pouvons donc ni agir, ni penser, ni dire, en nous désintéressant de ceux qui nous entourent ; car il y a pour chaque homme un devoir strict à veiller qu'il ne soit pas pour d'autres une occasion de scandale, d'amoindrissement intellectuel ou moral. On fait grande attention par le monde à ne pas nuire au temporel du prochain ; mais quelle aisance on se donne en ce qui concerne son âme !

Il ne faut point se targuer devant d'autres, d'être de ces natures supérieures, à la moderne, affranchies de toute contrainte, de tout ce qui peut sentir le dévot, des natures libres, qui goûtent à tous poisons, et ne se font pas faute d'en infecter le cœur ou l'âme de ceux qui les fréquentent.

Mes amis, il y a, il y aura toujours des jeunes après vous ; ils vous observent, ils vous admirent et ils vous imitent. Ne leur donnez-vous toujours que du bien à imiter ?

Ne soyez pas des scandaleux, de ceux dont le Maître a crié cette épouvantable malédiction : « Malheur à celui par qui le scandale arrive... il aurait mieux valu pour lui, qu'on suspendît à son cou une meule de moulin et qu'on le jetât au fond de la mer ».

Puisque vous n'êtes point des isolés et que vous êtes l'affaire de Dieu et du prochain, soyez des semeurs de vrai, de beau et de bien, dont le geste est généreux aux sillons où germera la graine tombée.

Soyez ce que le Christ a voulu que vous soyez, des imitateurs de la perfection du Père ; car Il ne vous a pas proposé moins comme modèle en disant à ses disciples pour qu'ils vous le redisent : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait ».

Que Marie, la Vierge et la Mère à qui je vous redonne tous, en cette fête du 8 décembre, vous porte grâces et bénédictions, zèle et générosité pour ce qui est la cause de Dieu et de votre salut.

Le Directeur de la Congrégation.  
Chanoine E. NOVERRAZ.

*Comité de la Congrégation pour 1922-23*

**Directeur** : M. le Ch<sup>ne</sup> Emile Noverraz.

**Préfet** : M. Norbert Viatte, Phys.

**Assistants** : MM René Cappi, Phil., — et Jules Rossé, Phys.

**Conseillers** : MM Camille Gross, secrétaire, Phil., — Gustave Gigon, Rhét., — Lucien Quaglia, Hum., — Edouard Marclay, Synt., — Jules Jacquier, Gram., — Ernest Lovis, Rud., — Henri Montavon, Rhét., Sacristain.

*Comité de 1921-22*

**Directeur** : M. le Ch<sup>ne</sup> Louis Mariaux.

**Préfet** : M. Léon Dupont.

**Assistants** : MM Fçois Bussard, Phys., et Henri Martin, Phys.

**Conseillers** : MM Jos. Barras, Phil., — Raymond Savioz, Rhét., — Jean Heimgartner, Hum., — Norbert Roten, Synt., — Fernand Boillat, Synt., — Lucien Gabioud, Gram., — André Jeanneret, Rhét. Sacristain.

### *Extrait des Statuts*

Art. 1. — **La Congrégation du Collège de St-Maurice** a été fondée en 1896 sous le vocable de l'Immaculée Conception. Elle a été canoniquement affiliée à la Congrégation Mère de Rome le 8 décembre 1898.

Art. 2. — Son but est de former les élèves à la piété et surtout de leur inspirer une grande dévotion envers la Ste Vierge. Elle tend aussi à fortifier leurs convictions religieuses afin que, par leur bon exemple, ils exercent au Pensionnat une salutaire influence, et que, **dans le monde**, comme au collège, **ils se montrent toujours chrétiens, des hommes d'honneur et de devoir**, aussi bien envers l'Eglise qu'envers leur Patrie.

Art. 46. — On reste congréganiste à la sortie du collège, pourvu qu'on ne se rende pas indigne de ce titre, et quelque part que l'on soit, on peut gagner les indulgences.

Art. 57. — La Congrégation reste en relation avec les membres qui ont quitté le collège. A l'occasion de la fête patronale (8 déc.) elle leur envoie un formulaire de l'acte de Consécration qu'ils renvoient après l'avoir signé.

NB. — On est prié de communiquer au Directeur tout changement d'adresse ou de titre. D'autre part, chaque congréganiste devra indiquer au verso du formulaire son adresse complète et sa profession.

Art. 59. — La Congrégation fait célébrer chaque année en octobre, mois du Rosaire, une messe pour les membres vivants, et en novembre, mois des morts, une autre messe pour ses membres défunts.

Art. 60. — Lorsqu'un Congréganiste vient à mourir, ses parents ou amis sont priés d'en avertir le Directeur de la Congrégation, afin que celui-ci puisse recommander son âme aux prières de ses confrères et faire célébrer pour son repos, la messe prescrite.

Art. 64. — La communion est obligatoire aux fêtes patronales et instamment recommandée aux autres fêtes.